

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

23 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 23 avril, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN

Date de la convocation du Conseil de communauté : 16/04/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à M.BAUDE)

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Philippe DESORMEAU , M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT , Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT , M. Hugues SAURY , Mme Fabienne D'ILLIERS , M. Philippe BELOUET

ORLEANS : M. Serge GROUARD (de 18 h 15 à 19 h 30), Mme Nathalie KERRIEN (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme CHERADAME), M. Olivier CARRE , Mme Béatrice ODUNLAMI (pouvoir à M.SANKHON jusqu'à 19 h 40 puis présente), M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu' à 19 h 50), M. Florent MONTILLOT (pouvoir à M.GABELLE jusqu'à 19 h 00 puis présent à partir de 19 h 10), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT (jusqu'à 20 h 00), Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN (à partir de 18 h 10), Mme Martine GRIVOT (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à Mme BARRUEL), M. Soufiane SANKHON (jusqu' à 20 h 15 puis pouvoir à Mme ODUNLAMI), Mme Florence CARRE , Mme Chantal DESCHAMPS (pouvoir à Mme ARSAC jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. Jean-Pierre GABELLE (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à M.MONTILLOT à partir de 19 h 10), Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M.PEZET), M. Philippe LELOUP (pouvoir à Mme HOSRI jusqu'à 18 h 45 puis présent), Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à M.LAGARDE), M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à Mme ANTON jusqu'à 20 h40 puis pouvoir à Mme HOSRI), Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (pouvoir à Mme ET TOUMI jusqu'à 19 h 40 puis présente), M. Michel BRARD (à partir de 18 h 10), Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 40), M. Philippe LECOQ (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à Mme FOURCADE), Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (jusqu'à 20 h 10 puis pouvoir à Mme SOREAU), Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : Mme Marie-Philippe LUBET , M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme GRIVOTET)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT



SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET , M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à Mme MARTIN-CHABBERT), Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à M.BOUTIGNY)

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Marceau VILLARET , Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Pascal LAVAL

MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS

OLIVET : M. Horace SONCY donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

ORLEANS : M. Olivier GEFFROY donne pouvoir à Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 19 h 50), Mme Alexandrine LECLERC donne pouvoir à Mme Florence CARRE , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. Thomas RENAULT (jusqu'à 20 h 00)

ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Thierry COUSIN

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS donne pouvoir à M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Carole CANETTE

ORMES : Mme Jeanne GENET

Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes – Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 19 février 2015

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 19 février 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 9 avril 2015 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 9 avril 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Projet de programme local de l'habitat n° 3 (2016-2021) - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le projet de programme local de l'habitat n° 3 et a autorisé le président à poursuivre la procédure d'adoption du PLH n° 3 en sollicitant l'avis de chaque commune.

VTD 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Convention de délégation de compétences passée avec l'Etat - Enveloppes financières et objectifs 2015 - Approbation d'un avenant n° 20 "avenant principal".

Le conseil de communauté :

- a autorisé Monsieur le président à signer le premier avenant relatif à la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre en 2015,
- a autorisé Monsieur le président à signer tout avenant ultérieur ayant pour objet le versement de crédits délégués complémentaires dans le cadre de la programmation 2015.

VTD 03 - Politique de la ville - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Quartier des Chaises - Etude économique et urbaine - Actualisation de la demande de subvention dans le cadre du programme européen Feder Centre.

Le conseil de communauté a autorisé le président à solliciter une subvention au titre du Feder à hauteur de 80 % du coût de l'étude économique et urbaine sur le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

VTD 04 - Développement durable - Attribution d'une subvention à l'association " Vélotour ".

Le conseil de communauté a attribué une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Vélotour, pour l'organisation du Vélotour le dimanche 7 juin 2015.

MOBILITE

Présentation des ajustements du réseau TAO pour la rentrée de septembre 2015

M.LAGARDE a présenté les principales évolutions du réseau TAO pour la rentrée de septembre 2015 à savoir la création de trois nouvelles lignes, des ajustements de cadencement de certaines lignes et un système unique de transport à la demande.

MOB 01 - Mobilité - Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Rapport d'activité des exercices 2013 et 2014 - Volet service de transports publics urbains.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité de la commission intercommunale d'accessibilité (volet de service de transports publics urbains) relatif aux exercices 2013 et 2014.

MOB 02 - Mobilité - Réalisation du système d'aide à l'exploitation et du système d'information voyageurs du réseau de transports en commun - Marché public de techniques de l'information et de la communication n° 13LEO005 passé avec le groupement INEO Systrans / INEO Infracom - Prestations modificatives et supplémentaires - Prolongation des délais d'exécution - Passation d'un avenant n° 2.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2 au marché public n° 13LEO005 passé avec le groupement INEO Systrans / INEO Infracom relatif à la réalisation du système d'aide à l'exploitation et du système d'information



voyageurs du réseau de transports en commun, pour un montant de 774 450 € HT, soit 929 340 € TTC et ayant pour objet la prolongation des délais du marché et la prise en compte de prestations supplémentaires liées à des sujétions techniques imprévues et à des modifications de programme, fixant le nouveau montant total du marché à 10 675 180 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 7,82 %,

- a autorisé M. le Président à signer le dit avenant n° 2.

MOB 03 - Mobilité - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Installation d'une station radioélectrique (château d'eau de la Charbonnière) pour les besoins en communication des services de la communauté d'agglomération et de ses délégataires - Approbation d'une convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye.

Le conseil de communauté a approuvé la convention définissant les modalités d'hébergement par la commune de Saint-Jean-de-Braye du service couvrant pour partie les besoins en communication des services de la communauté d'agglomération et de ses délégataires, pour un montant annuel de 10 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

MOB 04 - Mobilité - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Installation d'une station radioélectrique (château d'eau de la Charbonnière) pour les besoins en communication de la communauté d'agglomération et de ses délégataires - Approbation d'une convention de cession à passer avec Télédiffusion de France (TDF).

Le conseil de communauté a approuvé la convention relative à la cession du pylône et des infrastructures du site de Saint-Jean-de-Braye, lieu-dit les Charbonnières, pour les besoins en communication des services de l'Agglo et de ses délégataires, à passer avec la société TDF pour un montant de 1 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

MOB 05 - Mobilité - Commune d'Orléans - Requalification de la liaison tram-train, du centre bus et de ses abords - Marché de maîtrise d'oeuvre n° 2012-084 passé avec le groupement d'entreprises Vaconsin-Gaillardat / SEITH / Cabinet Merlin - Résiliation amiable - Approbation d'un avenant n° 2 valant protocole transactionnel.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'un avenant n° 2 ayant valeur transactionnelle destinée à résilier le marché n° 2012-084 passé par la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire avec le groupement d'entreprises Vaconsin Gaillardat et Associés (mandataire) / Cabinet Merlin / Seith,

- a approuvé l'avenant n° 2 ayant valeur transactionnelle au contrat de maîtrise d'œuvre n° 2012-084 passé avec le groupement d'entreprises Vaconsin Gaillardat et Associés (mandataire) / Cabinet Merlin / Seith d'un montant de 5 516,57 € HT pour solde de tout compte ;

- a autorisé le président à signer le dit avenant n° 2 ayant valeur transactionnelle.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances- OPH Les résidences de l'Orléanais - Résidentialisation de logements situés rue Béchet et avenue Wichita à Orléans - Garantie d'un emprunt de 136 339 € à hauteur de 50%- Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 68 169,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 136 339 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 02 - Finances- OPH Les résidences de l'Orléanais - Résidentialisation de logements situés avenue Wichita et rue Couperin à Orléans - Garantie d'un emprunt de 80 417 € à hauteur de 50%. Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 40 208,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 80 417 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais.- Construction de 13 logements situés Allée Joliot Curie à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 960 486 € à hauteur de 50%. Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 980 243 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 960 486 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 1 477 020 €, garantie à hauteur de 50 % soit 738 510 €
- PLUS FONCIER : 483 466 €, garantie à hauteur de 50 % soit 241 733 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 04 - Finances- OPH Les résidences de l'Orléanais. Acquisition en VEFA de 17 logements situés Avenue Pierre et Marie Curie à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 2 213 311 € à hauteur de 50%- Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 106 655,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 213 311 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 1 549 317 €, garantie à hauteur de 50 % soit 774 658,50 €
- PLUS FONCIER : 663 994 €, garantie à hauteur de 50 % soit 331 997 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 05 - Finances - OPH Logem Loiret - Construction de 7 logements situés rue du Bourg à Semoy- Garantie d'un emprunt de 900 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 450 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 900 000 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 660 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 330 000 €
- PLUS FONCIER : 240 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 120 000 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - OPH Logem Loiret - Acquisition-amélioration de 2 logements situés rue du Bourg à Semoy- Garantie d'un emprunt de 305 000 € à hauteur de 50% - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 152 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 305 000 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 190 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 95 000 €
- PLUS FONCIER : 115 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 57 500 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Congrès COSM'Innov 2015 – Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Cosmetic Valley – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer au pôle de compétitivité Cosmetic Valley une subvention d'un montant de 10 000 euros pour l'organisation du quatrième congrès Cosm'Innov,

- a approuvé la convention d'attribution de subvention correspondante à passer avec l'association Cosmetic Valley,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Pôle de compétitivité "durabilité de la ressource en eau associée aux milieux" (DREAM) – Attribution d'une subvention de fonctionnement – Approbation d'une convention à passer avec l'association DREAM.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l'association DREAM ayant pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 60 000 €, au titre de l'année 2015 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



GPE 03 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Pôle de compétitivité « Sciences et Systèmes de l’Energie Electrique » – Attribution d’une subvention de fonctionnement – Approbation d’une convention à passer avec l’association « S2E2-Smart Grid ».

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec l’association S2E2 ayant pour objet d’attribuer une subvention de fonctionnement d’un montant total de 10 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GPE 04 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation – Projet SAPACPV 2 – Attribution d’une subvention au CRT CRESITT- Approbation d’une convention.

Le conseil de communauté a attribué une subvention de 67 000 € au CRT CRESITT Industrie au titre du projet SAPACPV 2 et a approuvé la convention à passer avec le CRT CRESITT.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Contrat de plan Etat-région 2007-2013 – Opération de reconstruction de l’IUT d’Orléans phases 2 et 3 – Convention de financement et de maîtrise d’ouvrage passée avec l’Etat, la région Centre et le département du Loiret – Intégration d’un échéancier de paiement global - Approbation d’un avenant n° 3.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l’avenant n° 3 à la convention passée avec l’Etat, la région Centre et le département du Loiret, dans le cadre de l’opération de reconstruction de l’IUT d’Orléans phases 2 et 3 et ayant pour objet de modifier les articles 3 et 4 de la convention relatifs au financement et à l’échéancier de paiement de l’opération,

- a autorisé Monsieur le Président à signer l’avenant n° 3 ainsi que tout document relatif à cette affaire.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi - Attribution d’une subvention d’investissement à l’association " les Jardins du cœur de Saint-Jean-de-Braye" - Approbation d’une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l’attribution d’une subvention d’investissement à l’association Les Jardins du cœur de Saint-Jean-de-Braye pour la mise en place d’un assainissement autonome, pour un montant de 4 000 €,

- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

EMP 02 - Emploi - 3ème programmation 2015 - Attribution d’une subvention - Approbation d’une convention à passer avec l’association " Nos quartiers ont du talent".

Le conseil de communauté :

- a approuvé l’attribution de la subvention suivante :

Association « Nos quartiers ont du talent »	10 000,00 €
---	-------------

- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à la signer.



INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Entretien courant des ouvrages d'art et des murs de soutènement - Marché public de travaux - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation d'un accord-cadre.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement du groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien courant sur les ouvrages d'art et les murs de soutènement à conclure entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et la commune d'Orléans,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention,
- a décidé, dans le cadre du groupement ainsi constitué, le lancement d'une procédure adaptée en vue de conclure un accord-cadre pluriannuel et alloti pour l'entretien courant des ouvrages d'art et des murs de soutènement,
- a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

INF 02 - Infrastructures - Commune de Semoy - Route de Saint-Jean-de-Braye - Réfection de la voirie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Semoy - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Semoy ayant pour objet de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération à la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour un coût global prévisionnel d'opération de 520 000 € TTC pour la réfection de la voirie de la route de Saint-Jean-de-Braye à Semoy et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

INF 03 - Infrastructures - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - CD 14/Route d'Olivet - Réfection complète de la voirie - Convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ayant pour objet de confier la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération à la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour un coût global prévisionnel d'opération de 250 000 € TTC pour la réfection complète de la voirie sur le CD 14/Route d'Olivet à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Collecte - Acquisition de colonnes enterrées et travaux de génie civil associés - Marché public de fournitures et travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures, à bons de commande, ayant pour objet l'acquisition de colonnes enterrées pour la collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables en apport volontaire et travaux de génie civil associés,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à signer les documents relatifs à la poursuite de la procédure.



GD 02 - Gestion des déchets - Acquisition de bennes à ordures ménagères et de pièces détachées associées - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition de bennes à ordures ménagères et pièces détachées associées, prestation scindée en deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture de châssis 26 T et pièces détachées associées
- Lot n° 2 : fourniture de caissons et lève-conteneurs pour châssis 26 T et pièces détachées associées

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret va engager en lui donnant mandat exprès à cet effet,
- a pris acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement, afin qu'il puisse prendre la décision de conclure ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 AVR. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.